

Communication municipale au Conseil communal N° 651 / 2020

Séance du 05.12.2020

CIRCULATION DANS LE BOURG DE LUTRY

Actuellement pour canaliser les variations saisonnières de trafic, le bourg de Lutry est soumis à 4 schémas de circulation successifs. Toutefois, la succession de ces schémas de circulation entraîne une multiplication de la signalétique verticale et provoque de la confusion auprès des conducteurs de véhicule individuel motorisé.

Dès lors, la Municipalité a jugé nécessaire de remplacer ces 4 schémas au profit d'un seul et unique nouveau schéma de circulation (voir figure 1). Installé avant la fin de l'année, ce nouveau schéma permettra d'interdire, en toute saison, les bords du lac aux trafics individuels motorisés ainsi que le passage des cyclistes au sein de la Grand-Rue.

Dans le but de préparer la mise en place de ce nouveau schéma, plusieurs aménagements ont d'ores et déjà été entrepris.

Avec l'accord des instances cantonales, l'itinéraire à vélos SuisseMobile qui passe par la Grand-Rue a été dévié sur le quai Gustave Doret.

Pour indiquer clairement aux cyclistes le cheminement qu'ils devront désormais emprunter pour traverser le bourg, des pictogrammes vélos ont été peints entre le carrefour route du Grand-Pont - chemin des Riettes et le débouché Est du quai Gustave Doret (voir figure 2). Des pictogrammes piétons ont également été dessinés sur la partie Sud du quai Gustave Doret, entre le Point I et le quai Vaudaire, permettant de signaler aux piétons l'espace qui leur sera dévolu (voir figure 2).

Pour compléter ce dispositif, la bande cyclable de la route d'Ouchy a été rafraîchie entre la frontière avec la Commune de Paudex et le croisement de ladite voirie avec la route du Grand-Pont (voir figure 2).

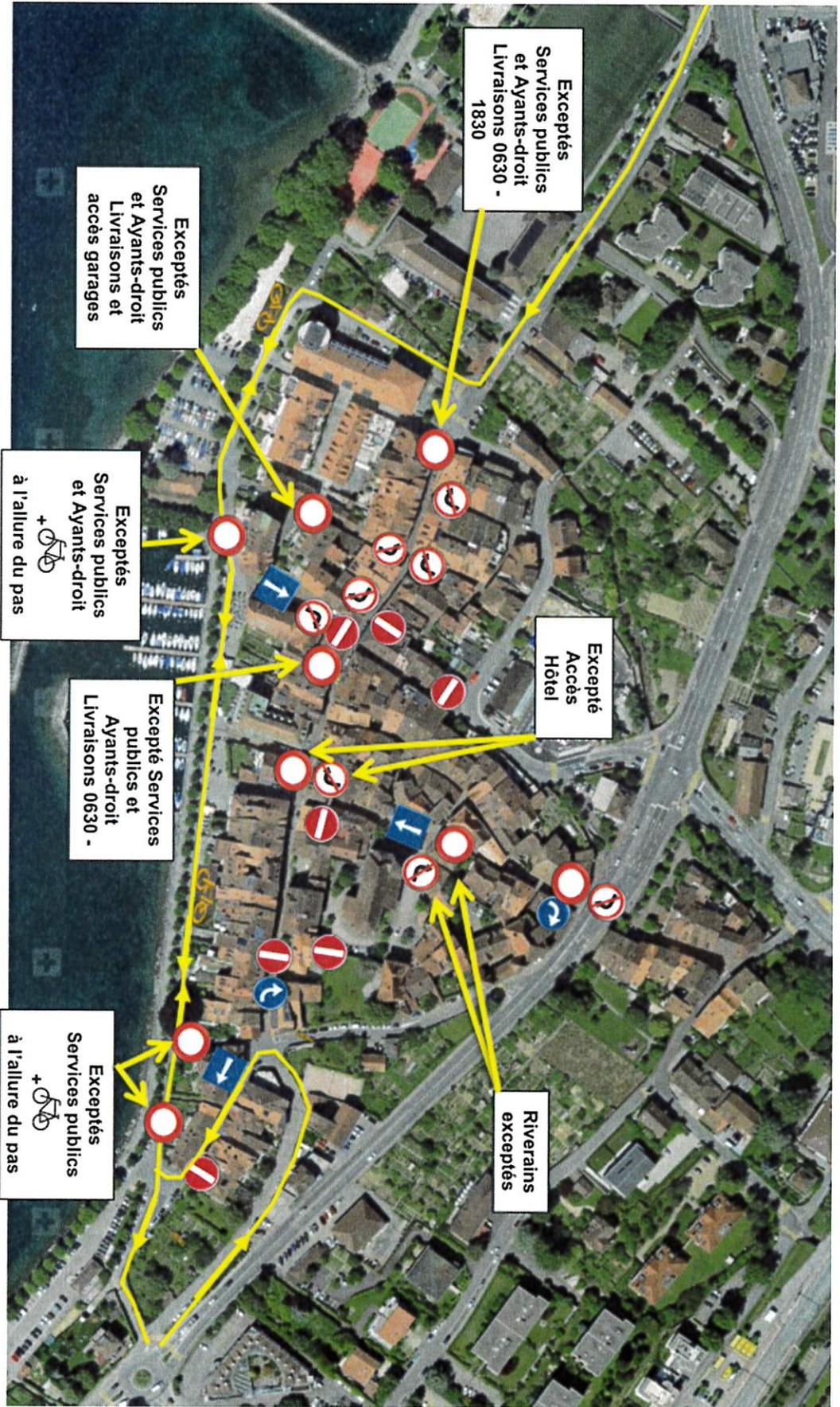


Figure 1: nouveau schéma de circulation



Figure 2: pictogrammes vélos et piétons sur le quai Gustave Doret et rafraîchissement de la bande cyclable à la route d'Ouchy

Par ce projet, la Municipalité est convaincue de poser les bases solides pour une mobilité sécurisée et de préserver la qualité de vie de ces citoyens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Charles Monod



Le secrétaire

Denys Galley

Admis en séance de Municipalité, le 23 novembre 2020